

L'an deux mil vingt-deux, le 6 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Didier Geslin, Maire.

Date de convocation : 28 Juin 2022.

Présents (16) : Didier Geslin, Rémi Desplantes, Lucie Camus, Sophie Pajot, Lucien Texier, Daniel Adrien, Martine Pierru, Annie Sarrazin, Emeline Pettex, Frédéric Braud, Christian Ferret, Franck Flutre, Clara Fortuna, Yohann Marot, Josiane Coupard Touchet Oger, Guy Scherrer.

Absents représentés (2) : Raymond Proux par Rémi Desplantes, Thierry Chabot par Lucie Camus.

Absente non représentée (1) : Clémence Dunais.

Secrétaire de séance : Lucie Camus.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Didier GESLIN

Je plains les secrétaires qui s'occupent de cela. Cela enlève l'anonymat. Dorénavant, la seule façon d'avoir l'anonymat est de demander un vote à bulletin secret. Je voulais faire cet éclaircissement, car c'est la règle qui est en fonction depuis le 1^{er} juillet 2022. Je voulais donc vous expliquer pourquoi vous verrez votre nom sur les délibérations. Ne soyez pas étonnés. C'est la nouvelle règle du jeu édictée par l'État.

Concernant les deux premières délibérations, ce sont des délibérations sur lesquelles nous avons déjà débattu et voté. Je vais vous expliquer la petite modification qu'il y a à chaque fois.

2022 – 01/07 – Contrat de prêt de 250.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et consignations pour le financement des travaux de réhabilitation de l'ancienne menuiserie – ZAC

Rapporteur : Didier GESLIN

Le Conseil Municipal d'Esnandes délibère pour le financement de la réhabilitation de l'ancienne menuiserie (Zone commerciale) et, après avoir entendu l'exposé sur l'opération susvisée, est invité à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations un contrat de prêt composé d'une Ligne du prêt pour un montant total de 250,000 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

- Ligne du Prêt : PSPL
- Montant : 250 000 euros
- Durée de la phase de préfinancement : sans objet
- Durée d'amortissement : 35 ans
- Dont différé d'amortissement : sans objet
- Périodicité des échéances : Annuelle
- Index : Livret A
- Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat + 0,53 %
- Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du LA
- Amortissement : échéance prioritaire et intérêts prioritaires
- Typologie Gissler : 1A
- Commission d'instruction : 0,06 % (6 points de base) du montant du prêt

Didier GESLIN

Il n'y a aucune modification à part la durée de financement. À partir du moment où la signature du contrat se fait le 1^{er} août ou le 1^{er} septembre, la première échéance arrivera le 1^{er} août ou le 1^{er} septembre 2023. Cela a été rejeté par la légalité de la Caisse des dépôts et consignations. Ils veulent la mention « sans objet » pour la durée de la phase de préfinancement. C'est la seule différence. Madame Garnier tient à votre disposition tous les mails qu'elle a échangés avec eux. Il avait en outre été expliqué en commission des finances que les frais de dossier pour 375 € n'avaient pas été mis. Il faut les mettre, sous peine que l'argent ne soit pas débloqué. Nous allons donc repasser cette délibération, sauf si vous avez des questions.

Christian FERRET

Vous nous avez présenté en commission des finances la même chose que ce que vous nous présentez ce soir. Un tableau d'amortissement a-t-il été ou non établi pour ce prêt ?

Didier GESLIN

Oui. Un tableau d'amortissement a été envoyé. Nous vous le fournirons sans problème si vous le souhaitez.

Christian FERRET

Nous aimerions savoir le coût exact du prêt à la fin, dans les 37 ans à venir.

Didier GESLIN

Je n'ai pas tout ressorti, car nous revotons, et il y a uniquement des changements de mots. Si vous souhaitez cela, je verrai avec Madame Garnier demain, et je lui ferai la demande de vous l'envoyer par mail.

Christian FERRET

Je veux bien.

Yohann MAROT

Après, la question de Monsieur Ferret allait un petit peu plus loin, notamment sur le coût des intérêts sur une durée aussi longue de 37 ans. On peut quand même s'interroger sur le choix de cette durée.

Didier GESLIN

Si vous voulez, j'avais tous les dossiers en main la dernière fois. Là, nous changeons juste une ligne. Je n'ai donc pas repris l'ensemble des documents. Étant donné que nous avons déjà fait une commission des finances, je n'en ai pas fait une nouvelle pour changer simplement une ligne. J'ai considéré, apparemment à tort, que vous aviez posé l'ensemble des questions lors du dernier conseil municipal.

Yohann MAROT

Nous souhaitons y revenir un tout petit peu. Nous avons déterminé le montant des intérêts puisque nous n'avions pas le tableau des amortissements. Nous arrivons environ à 73 000 €, si notre calcul est juste. Nous ne comprenons pas la durée qui a été choisie, qui est extrêmement longue. Il était en effet possible de prendre des durées plus courtes sur 20 ans, même si ce sont 30 ans avec cet organisme. Vous savez très bien que les taux étaient historiquement bas. Avec le taux d'intérêt pratiqué ces derniers mois, pour la même somme sur 20 ans, la commune n'aurait pas eu à payer 73 000 € d'intérêt, puisque selon notre simulation, les intérêts se seraient élevés à 25 000 € environ sur 20 ans, pour un taux d'intérêt à 1 %.

Didier GESLIN

Vous n'aviez pas de tels taux en vigueur il y a un mois. C'était beaucoup plus. J'avais tout expliqué à la commission des finances. Je lui avais indiqué que de plus en plus de communes prennent cette durée avec la Caisse des dépôts et consignations, car vous avez en face des recettes. Ces dernières vont être supérieures au montant de l'échéance annuelle, en permettant de dégager dans le futur des excédents sur le budget de la ZAC, et de ne pas obérer de futurs projets.

Yohann MAROT

Ce que vous dites est très juste. Nous allons effectivement tomber à environ 9 500 € annuels, par rapport à votre prêt à 35 ans. La question est de savoir pourquoi ne pas avoir choisi un taux fixe qui aurait été historiquement bas. Nous serions montés à environ 13 000 € annuels. Cela aurait coûté 25 000 € d'intérêt sur 20 ans, et non pas 73 000 €. Votre choix va ainsi imposer à la commune 50 000 € d'intérêts supplémentaires sur 35 ans, alors que ce n'est pas justifié. L'excédent sur la ZAC était aux environs de 25 000 €. C'était donc parfaitement absorbable avec une annuité de 9 500 ou 13 500 €, sans parler des augmentations de loyer qui aurait rajouté des recettes supplémentaires. Le choix est donc incompréhensible.

Vous avez ensuite indexé au livret A. Ce dernier est indexé sur l'inflation et sur les taux interbancaires. Il est ainsi annoncé dans 15 jours non pas à 1 %, mais entre 1,8 et 2 %.

Didier GESLIN

Vous savez que la dotation globale de fonctionnement est également indexée par l'État.

Yohann MAROT

Suivant l'évolution du livret A que je viens d'évoquer, les intérêts peuvent passer à 125 000 €. Je pense sincèrement que si le prêt avait été conclu en avril ou en mai à taux fixe sur 20 ans, nous aurions fait économiser à la commune 50 000 € au minimum, parce que nous ne retrouverons plus de tels taux d'intérêt.

Didier GESLIN

Je suis étonné que vous n'en ayez pas parlé lors du dernier conseil municipal. La commission des finances vous laisse suffisamment de temps pour en parler entre vous.

Yohann MAROT

Vous me parlez de la forme, je vous parle du fond, de ce sur quoi l'ensemble des élus va voter. C'est un surcoût qui est inexplicable.

Didier GESLIN

Le taux de 1 % n'était pas une proposition financière que nous avons. Nous avons plus de 2 %. Les taux interbancaires et des propositions financières que nous avons par les banques sont deux choses bien différentes. Si vous voulez, je vous rappelle les emprunts qu'il nous reste à plus de 5,5 %, et que nous ne pouvons pas renégocier. C'était des emprunts sur 30 ans.

Prises de parole simultanées

Yohann MAROT

C'est vous qui prenez des décisions pour le futur. Moi, je ne parle pas du passé.

Didier GESLIN

Le passé obère le présent, et obèrera le futur également. Il ne faut jamais l'oublier.

Yohann MAROT

Cela ne choque apparemment personne. Je ne comprends pas comment on peut accepter ces 50 000 € d'intérêts supplémentaires.

Remi DESPLANTES

Monsieur Marot, sans que ma question soit un piège, sur un taux à 2 %, combien cela fait-il de mensualités par an ? Je pense que les taux inférieurs à 1 % concernaient des prêts aux alentours des 10 ans. Tout le monde sait que l'inflation remonte depuis le début de l'année. La banque fédérale américaine et la BCE ont remonté les taux directeurs depuis peu. Il me semble qu'avec le Crédit Agricole que nous avons interrogé à l'époque, c'était aux alentours de 2 % sur 20 ans. J'avoue ne pas me souvenir de la clause de révision.

Yohann MAROT

2 % sur 20 ans, c'est quand même mieux de 2,53 % sur 35 ans.

Remi DESPLANTES

Nous prenons effectivement un risque sur le livret A.

Yohann MAROT

C'est finalement la durée de l'emprunt qui pose problème. Les intérêts sont exorbitants par rapport à l'investissement de 250 000 €. Vous engagez la commune à payer cette somme sur 35 ans.

Didier GESLIN

Si nous n'avions pas été amenés à réviser cette délibération pour rajouter la mention « sans objet », nous n'y serions pas revenus. Le problème est maintenant financier. Si nous n'avons pas les sous rapidement, comment faisons-nous pour payer les fournisseurs ? Si nous en avons parlé lors de mon dernier conseil du mois de mai, nous aurions eu largement le temps de rediscuter d'un certain nombre de choses en commission des finances. Vous revenez là-dessus aujourd'hui, et c'est votre droit. Je n'ai cependant pas entendu ce genre de discours la dernière fois. La question d'aujourd'hui est juste une modification de deux lignes.

Il est vrai que lorsque j'ai fait la demande à la Caisse des dépôts et consignations, nous n'avions pas le même taux d'inflation qu'aujourd'hui. Si nous n'avons pas ces 250 000 €, je vais avoir du mal à payer les fournisseurs, à moins de refaire une demande auprès d'autres organismes en leur laissant 15 jours et en revotant au mois d'août, date à laquelle je ne suis pas certain d'avoir beaucoup de présents au conseil pour voter. Cela ne me pose pas de problème majeur, car je serai là.

Votre réflexion peut être pertinente aujourd'hui, mais lorsque nous avons fait l'appel au début de l'année, elle l'était moins, car personne ne pouvait prédire le taux d'inflation en septembre-octobre.

Prises de parole simultanées

Yohann MAROT

C'est la durée qui pose problème et qui fondamentalement handicape, parce qu'elle ne se justifie pas. Je serais d'accord si le budget de la ZAC ne générait pas suffisamment de recettes pour absorber la mensualité.

Didier GESLIN

Vous ne voulez pas comprendre que l'excédent dégagé par cette mensualité plus faible permet de basculer sur le budget de la commune... Vous avez vu que nous avons basculé 50 000 € cette année du photovoltaïque vers le budget de la commune. Nous pourrions faire la même chose dans le futur, à savoir basculer du budget de la ZAC vers le budget de la commune. C'est vous-même qui l'avez dit lors d'un dernier conseil : les budgets sont compliqués pour la commune.

Il faudra refaire des emprunts dans le futur, et si nous avons un excédent grâce à la ZAC, que nous pouvons basculer sur le budget de la commune, il nous permettra de faire des investissements sans faire appel à un emprunt qui sera sans doute bien supérieur au taux d'emprunt aujourd'hui. Il faut prendre en considération le basculement d'un excédent d'un quelconque budget annexe vers le budget principal, comme cette année avec le photovoltaïque. Ce sera possible d'ici trois ans avec le budget de la ZAC.

Il ne faut pas regarder un seul budget, mais l'ensemble des budgets, à savoir le budget principal et les budgets annexes.

Remi DESPLANTES

Le souci est que nous avons étudié cela au mois de mars. Il y avait très peu d'inflation à l'époque. Le choix de la Caisse des dépôts et consignations était complètement cohérent au mois de mars. Mais trois mois après...

Didier GESLIN

Le problème est que les autres taux vont être également à la hausse.

Lucie CAMUS

Le problème que nous avons à l'heure actuelle est que nous ne connaissons pas le taux d'emprunt sur 20 ans actuellement.

Prises de parole simultanées

Yohann MAROT

Il est certain que les taux d'emprunt vont encore augmenter.

Didier GESLIN

Cela ne joue pas sur les investissements de n'importe quelle commune.

Yohann MAROT

Tout le monde sait pertinemment que les taux vont prendre 1 à 1,5 % d'ici la fin de l'année. Le choix le plus simple aurait été de faire une durée plus courte à taux fixe. Cela aurait sécurisé l'investissement et augmenté l'annuité d'environ 3 500 €. C'était parfaitement absorbable par le budget de la ZAC. Nous nous retrouvons finalement dans une situation où nous allons être liés à l'indexation du livret A sur le taux d'inflation et les taux interbancaires, dont nous savons pertinemment qu'ils vont augmenter à court terme, sur un ou deux ans.

Didier GESLIN

Vous avez donc l'information lors du dernier conseil. La durée était la même. Je vous répète que le seul changement est « sans objet », ou « avec objet ». Vous aviez donc l'ensemble des informations, et vous n'avez rien dit.

Yohann MAROT

Je suis désolé, mais cela ne change pas le fond du problème.

Didier GESLIN

Si vous m'aviez interpellé le 18 mai avec les arguments que vous avez aujourd'hui, je vous aurais répondu que nous reportions pour le financement des travaux, car nous avons le temps.

Prises de parole simultanées

Emeline PETTEX

J'entends bien ce que dit Monsieur Marot. Je n'avais pas cette vision. Je ne vais donc reprocher à personne d'avoir pensé à quelque chose qui m'a échappé. Quelle est concrètement la solution possible ?

Didier GESLIN

Rien n'est signé pour l'instant, la délibération n'étant pas passée.

Emeline PETTEX

Si la délibération passe aujourd'hui, sera-t-il possible de revenir en arrière après étude vers une solution du type de celle de Monsieur Marot ?

Didier GESLIN

Tant que le prêt n'est pas signé, il n'est pas signé. Après, nous avons forcément besoin de ces 250 000 € pour boucler le projet.

Lucie CAMUS

Quelle est la date limite du contrat de prêt ?

Didier GESLIN

Nous avons eu un appel de fonds de 270 000 € par la SEMDAS hier. Il y a logiquement des appels de fonds eu égard à l'avancée des travaux. Si nous ne réglons pas, les travaux vont s'arrêter. Des subventions risquent alors de ne pas être renouvelées sur 2023. Nous avons donc un délai d'environ un mois. Nous devons verser des fonds à la SEMDAS qui les reverse aux entreprises qui sont intervenantes sur l'opération. C'est pour cela que nous aurions eu le temps le 18 mai. Les 270 000 €, c'est maintenant.

Concernant après la deuxième délibération, nous ne devons débloquer le prêt relais qu'en fin d'opération. Il faut dans ce cas-là le débloquer plus vite, comme le taux est un taux fixe à 0,96. Cela peut valider le fait de revenir sur la décision de l'emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations. C'est la solution que nous pouvons peut-être apporter aujourd'hui, à savoir débloquer le prêt relais plus tôt que prévu, puisque nous devons le débloquer pour attendre les subventions. Il nous servira à débloquer l'échéance de 270 000 € maintenant, et à pouvoir refaire une demande auprès des organismes financiers.

Prises de parole simultanées

Didier GESLIN

Le prêt relais est possible sur 24 mois. Si nous le débloquons par exemple demain, la totalité des 375 000 € sera débloquée. Si nous le débloquons, nous pouvons honorer les 270 000 €, et nous pouvons prendre le temps de refaire une consultation auprès des banques. Il faudra vraiment que nous ayons alors toutes les informations le jour J. Je n'incrimine personne. J'essaie de trouver une solution ce soir pour que nous puissions répondre à la question de Monsieur Marot qui est pertinente aujourd'hui étant donné l'évolution de la conjoncture mondiale.

Christian FERRET

Si vous le débloquent maintenant, cela signifie que les 24 mois vont courir dès le début du mois de juillet. Il faut que les subventions soient arrivées dans 24 mois.

Didier GESLIN

Cela étant, nous aurons eu d'ici là le prêt de 250 000 €. Nous aurons en outre d'ici 24 mois créé des excédents sur le budget de la ZAC. Nous pouvons également en 24 mois demander un billet de trésorerie supplémentaire. Nous l'aurons, même si les taux de découvert risquent d'augmenter également.

Rémi DESPLANTES

Monsieur Ferret, je peux compléter pour vous rassurer. Si tout se passe bien, le chantier devrait en théorie être fini pour octobre ou novembre de cette année. Cela signifie que quasiment toutes les factures seront acquittées. Nous pourrions ainsi demander à la CDA, au département et à la préfecture de nous verser le solde des subventions. Nous pouvons donc raisonnablement penser que ce serait pour juin 2023. Il faut que les factures soient validées et acquittées par la trésorerie principale.

Emeline PETTEX

Si nous adoptons la solution proposée du prêt relais, nous le déclencherions en juillet plutôt qu'en octobre ou novembre. C'est comme si nous le faisons passer de 24 mois à 20 mois.

Rémi DESPLANTES

Dès que les factures seront acquittées et validées par la trésorerie principale, cela ira relativement vite par rapport au délai du vote des budgets de la CDA pour 2023. Nous pouvons nous baser sur juin 2023. Nous avons reçu la moitié des subventions de la CDA. Pour l'autre moitié, il faut que les travaux soient finis, et qu'il y ait quelques contrôles. Même s'ils nous font confiance, il y a quand même quelques règles à suivre. C'est la même chose pour le département.

Didier GESLIN

C'est même plus long. Je pense que la CDA sera plus rapide. Cependant, nous ne maîtrisons pas cela.

Rémi DESPLANTES

Si les travaux sont finis, il n'y a aucune raison pour que le département ou la CDA ne verse pas. Ce sont quand même des partenaires. Ce n'est pas une banque. Nous avons nos entrées à la CDA, et réciproquement et inversement. Ce sont des partenaires. S'ils ne versent pas le solde des subventions sur 2023... Il n'y a aucune raison technique.

Didier GESLIN

Nous avons eu l'accord du département, qui nous a écrit noir sur blanc que les subventions étaient accordées.

En conclusion, êtes-vous d'accord pour que nous débloquions le prêt relais tout de suite ? Nous mettons la délibération 1 en report, et nous revenons par contre au mois d'août ?

Clara FORTUNA

Si vous renégociez ce fameux prêt, sur quoi partiriez-vous avec la banque ?

Didier GESLIN

Ce sera un maximum de 20 ans, puisque les autres ne font pas 30 ans.

Remi DESPLANTES

Cela ne peut pas être la Caisse des dépôts, mais uniquement un autre partenaire financier du type Crédit Agricole, ou autre.

Didier GESLIN

Ce sera bien le Crédit Agricole ou la Caisse d'épargne, parce que le Crédit Mutuel ne répond jamais quand nous faisons des demandes à trois ou quatre banques. La BNP ne répond jamais aux mairies. Après, ce sont d'autres banques, mais qui ne travaillent pas forcément avec des taux fixes. Monsieur Marot parlait justement du livret A qui est fluctuant. C'est encore pire avec les prêts à taux variable.

Remi DESPLANTES

Maintenant, une banque peut proposer un taux fixe à 4 % sur 20 ans eu égard à l'inflation actuelle. Quand Madame Garnier a interrogé la Banque des territoires la semaine dernière, ils ont dit que c'était la dernière fois qu'ils maintenaient le taux. Si vous êtes d'accord, nous votons pour. Nous faisons confiance à Didier. Nous nous la gardons en réserve si nous voyons que les taux explosent. Même si la délibération est signée ce soir, nous ne sommes pas forcés de signer le contrat.

Yohann MAROT

Il faut effectivement garder la délibération, car il faut partir sur un taux maximum de 2,5 %. Si vous n'avez pas cela, il faut effectivement revenir sur la Caisse des dépôts et consignations. Il faut donc par sécurité garder un lien avec elle et ne pas rejeter cette proposition.

Rémi DESPLANTES

Nous pouvons nous retrouver dans 10 jours, et passer la délibération telle qu'elle est.

Didier GESLIN

Même si nous votons, nous pouvons ne pas donner suite. Tant que ce n'est pas signé, ce n'est pas signé.

Lucie CAMUS

Dans le déroulement logique des choses, nous devrions nous réunir à nouveau dans 10 jours à condition que nous ayons des offres. Si nous n'avons pas de réponse, nous délibérerons alors positivement pour cette proposition. C'est pour cela que j'ai posé tout à l'heure la question de la validité de l'offre.

Prises de parole simultanées

Rémi DESPLANTES

Nous autorisons le Maire, mais nous ne lui disons pas de signer.

Emeline PETTEX

Cela nous laisse quand même la possibilité de voir s'il existe des offres plus intéressantes à taux fixe sur 20 ans. Je pense que nous sommes quand même tous là pour faire des choses positives pour la commune. Nous sommes tous de bonne volonté.

Yohann MAROT

Il faut à mon avis sécuriser l'offre au niveau de la Caisse des dépôts, tout en travaillant à trouver une meilleure solution. Après, même si le montant des intérêts revient à la même chose que le montant sur 35 ans, cela ne vaut-il pas le coup de laisser un endettement sur 20 ans plutôt que sur 35 à la ville ? C'est finalement une double question.

Didier GESLIN

Si nous avons les mêmes intérêts, je serais plus affirmatif et je dirais non. Nous aurons en effet un remboursement annuel qui sera inférieur, et qui nous laissera une marge sur le budget de la commune au cas où. À intérêts quasi similaires, je serais plus d'avis d'allonger la durée pour payer moins à l'année, afin de pouvoir faire de l'excédent. L'excédent permettra en effet d'investir sans emprunter à côté alors que les taux risquent encore d'augmenter, en mangeant quelque part le différentiel d'intérêts. Je suis d'accord quand il y a 50 000 € d'écart, mais si ce ne sont que 5 000 ou 10 000 €, je ne suis pas certain que cela vaille le coup. 5 000 ou 10 000 € sur 15 ans nécessiteront d'avoir une vraie discussion par rapport aux taux qui augmenteront. Il faudra quand même nous interroger si le taux de la proposition du Crédit Agricole ou de la Caisse d'épargne est élevé.

Je suis quasiment certain que sur les trois banques, il y aura deux réponses. Je serais très étonné que le Crédit Mutuel réponde.

Emeline PETTEX

Si l'offre de la banque est valable un mois, il faudra donc pouvoir passer une délibération dans le mois qui suit.

Rémi DESPLANTES

Ce n'est pas un souci. Si le quorum n'est pas atteint, après trois ou quatre jours francs, on peut être deux du conseil municipal à voter. Il faut que ce soit physique, et non pas avec des pouvoirs.

Emeline PETTEX

Si nous nous entendons en amont, il peut y avoir une commission des finances en amont pour valider cette affaire.

Rémi DESPLANTES

Nous pouvons effectivement voter. Nous consultons. Nous réunissons la commission des finances pour présenter les offres reçues, et pour prendre une décision finale. Nous réunissons le conseil, et s'il n'y a pas le quorum, nous le refaisons quatre jours plus tard.

Didier GESLIN

Nous passons au vote. Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (14 pour/4 contre : Clara Fortuna, Christian Ferret, Franck Flutre et Yohann Marot), autorisent Monsieur le Maire à signer le Contrat de Prêt réglant les conditions de ce Contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds.

Didier GESLIN

Il est bien d'avoir des discussions de ce genre. Même si elles sont animées, elles sont fructueuses.

2022 – 02/07 – Prêt relais de 375.000 € - réhabilitation de l'ancienne menuiserie – ZAC

Rapporteur : Didier GESLIN

Considérant le montant des subventions attribuées au projet,

Considérant que la CDA de La Rochelle a déjà versé 50% de l'aide attribuée à la commune sur ce projet,

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre préconisée par la Commission « Finances » réunie le vendredi 13 Mai 2022 :

- Etablissement bancaire = Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres
- Montant = 375 000 €
- Durée = 24 mois
- Différé = 0
- Périodicité = trimestrielle
- Taux = 0,96 %
- Frais de gestion = 0
- Frais de dossier = 375 €

Didier GESLIN

La seule différence est que nous rajoutons les frais de dossier pour 375 €. Avez-vous des remarques sur cette délibération ? Nous avons parlé un peu des deux délibérations simultanément, puisque cela avait un intérêt. Si la délibération passe ce soir, je vous propose de faire débloquer les fonds dans la semaine de manière à ce que nous puissions payer la SEMDAS, et que les travaux continuent pour ne pas poser de problème par rapport aux subventions. C'est ce que je vous propose ce soir si vous êtes d'accord sur le principe.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal (14 pour/4 contre : Clara Fortuna, Christian Ferret, Franck Flutre et Yohann Marot) autorisent Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ce prêt relais, souscrit en attendant la perception de l'ensemble des subventions.

2022 - 03/07 – Compte rendu annuel 2021 de la SEMDAS à la commune d'Esnandes.

Rapporteur : Rémi DESPLANTES

Rémi DESPLANTES

Nous allons du coup rester en centre bourg.

Conformément à la convention de mandat, la SEMDAS doit transmettre chaque année à la collectivité le compte-rendu d'activité de l'opération de réhabilitation de l'ancienne menuiserie sur la commune d'Esnandes en vue de son approbation.

Après lecture de ce compte-rendu, Monsieur le Maire demande aux membres présents de se prononcer.

Rémi DESPLANTES

Nous avons reçu une synthèse écrite par la SEMDAS. Cela rappelle l'histoire.

Par délibération du Conseil municipal le 12 décembre 2018, la commune d'Esnandes a décidé d'engager la réalisation de l'opération de réhabilitation de l'ancienne Menuiserie pour un montant de 770 620 € HT.

Par délibération du Conseil municipal le 25 septembre 2019, la commune d'Esnandes a confié, par contrat de mandat, à la SEMDAS la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation de l'ancienne menuiserie, pour un montant d'opération fixé à 770 620 €HT incluant la rémunération de la SEMDAS pour 51 950 € HT, Par décision de Monsieur le Maire en date du 28 mars 2020, le choix de la maîtrise d'oeuvre a été attribué à l'équipe d'UBIK suite à une mise en concurrence dans le respect des dispositions du code de la commande publique, après choix de Monsieur le Maire.

Le contrat de maîtrise a été notifié le 9 septembre 2000. L'esquisse finalisée a été présentée aux élus le 18 novembre 2000.

Concernant les événements pour l'année 2021, en 2020, les études APES et avant-projet sommaire, APD (avant-projet définitif), PRO (projets) et DCE (dossier de consultation des entreprises) du projet de réhabilitation de l'ancienne menuiserie ont eu lieu. La commune a approuvé le projet et son coût objectif au stade de l'avant-projet définitif le 14 mai 2021. Le coût prévisionnel de l'opération reste inchangé, pour un montant de 770 620 € HT, avec un coût prévisionnel des travaux de 556 920 € HT.

Après l'analyse des offres de consultation de travaux, la commune a approuvé le 15 décembre 2021 le choix de tous les marchés de travaux pour un montant de 592 380,52 € hors-taxes, tout en maintenant l'enveloppe prévisionnelle de l'opération à 762 620 € hors-taxes. La commune a ainsi pu déposer des dossiers de demande de subvention à la fin de l'année 2021.

La réception du chantier est prévue en octobre 2022.

Vous avez ici un tableau qui est arrêté au 31 décembre 2021. Dans la partie Dépenses, il y a effectivement une consultation des architectes pour un montant de 6 000 €. La SEMDAS les a engagés. Nous les avons dépensés. Il ne reste strictement rien à régler. Concernant les études préalables, c'est tout ce qui est avant les travaux par l'entreprise qui va bien. 1 500 € TTC étaient engagés, somme que nous avons effectivement réglée. Il ne reste donc aucun reliquat.

Travaux concessionnaires : c'est tout ce qui concerne l'éclairage, l'électricité et l'eau potable. 20 970,39 € ont été engagés par la SEMDAS, et rien n'était réglé au 31 décembre 2021. Ce sera réglé en 2022. Il s'agit bien de la situation au 31 décembre.

Protection sécurité marchés (SPS) : 4 122 € engagés, qui devront être réglés. Cela a peut-être été fait, mais nous sommes dans la situation au 31 décembre, soit six mois avant.

Maîtrise d'œuvre : Ubik. Ce sont donc leurs honoraires. Ils sont effectivement engagés à hauteur de 66 796,69 €. Nous leur avons déjà versé 39 963,60 €. Il restera donc un solde de 26 833,09 €.

Contrôle technique : idem. C'est l'APAVE. 4 752 € engagés. 792 € réglés. Il restera donc un solde de 3 960 € à régler.

Rémunération de la SEMDAS. Nous allons retrouver ici les 51 150 € hors-taxes, soit 62 340 € TTC. 34 987 € ont été réglés. Nous leur devons donc encore effectivement 28 053 €.

Frais divers : ce sont les constats d'huissier, l'avis de candidature pour trouver les entreprises, etc. Je dirais donc que c'est toute la partie administrative. 2 437,46 € ont été engagés, et 2 248 € ont été réglés. Il reste donc un solde.

Remboursement du mandat : sur la totalité des travaux, la SEMDAS a engagé la somme de 863 000 €. Au 31 décembre, nous avons déjà réglé 124 792,12 €, pour un solde final de 730 079,48 €.

Avez-vous des questions à propos de ce tableau ?

Didier GESLIN

Voilà pour le compte rendu de la SEMDAS. C'est quelque chose qui est propre à notre commune.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (à 14 pour/4 contre : Clara Fortuna, Christian Ferret, Franck Flutre et Yohann Marot) approuvent le compte-rendu 2021, établi par la SEMDAS.

2022 – 04/07 - Réhabilitation de l'ancienne menuiserie – Avenants – autorisation de signature

Rapporteur : Rémi DESPLANTES

Par délibération du Conseil municipal le 12 décembre 2018, la commune d'Eslandes a décidé d'engager la réalisation de l'opération de réhabilitation de l'ancienne Menuiserie pour un montant de 770 620 € HT. Par délibération du Conseil municipal le 25 septembre 2019, la commune d'Eslandes a confié, par contrat de mandat, à la SEMDAS la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la réhabilitation de l'ancienne menuiserie, pour un montant d'opération fixé à 770 620 € HT, incluant la rémunération de la SEMDAS pour 51 950 € HT.

Par décision de Monsieur le Maire en date du 28 mars 2020, le choix de la maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe d'UBIK suite à une procédure adaptée restreinte avec possibilité de négociation dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique, pour un montant total d'honoraires de 55 663,90 € HT et pour un coût d'objectif des travaux fixé à 556 920 € HT.

Par délibération du Conseil Municipal le 15 décembre 2021, les 13 lots ont été attribués pour un montant total de 592 380,52 € HT.

Considérant les modifications en cours de chantier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le tableau des avenants :

Rémi DESPLANTES

Je vous ai mis le tableau des avenants.

Lot n°	Lot	Entreprise retenue	Montant HT INITIAL	N° FTM (fiche travaux modificatif)	Avenants €HT	Montant HT Avec + ou – Values
1	Démolition - Gros Œuvre	ERBTP	103 331,14 €	FTM 4	-1 259,48 €	102 071,66 €
2	Charpente métallique - Serrurerie	METALIC	107 788,76 €	FTM 2	2 709,80 €	110 498,56 €
3	Couverture	SMAC	38 922,77 €			38 922,77 €
4	Menuiserie extérieure aluminium	Ermitage Eralu	50 129,32 €	FTM 3	13 030,64 €	63 159,96 €
5	Menuiserie intérieure bois	Esprit Bois	58 675,73 €	FTM 5	-631,00 €	58 044,73 €
6	Cloisons - Doublage - Plafond	GAULT	72 637,88 €	FTM 7 + FTM 8 -450,80 € + - 2238,06 €	-2 688,86 €	69 949,02 €
7	Electricité courants forts / faibles	COMELEC	35 012,00 €	FTM 10 + FTM 11 771 € + 964 €	1 735,00 €	36 747,00 €
8	Chauffage - Ventilation - Plomberie	BRUNET SICOT	53 986,00 €	FTM 1	996,00 €	54 982,00 €
9	Chape	Groupe VINET	14 100,00 €	FTM 6	315,00 €	14 415,00 €
10	Revêtement de sol - Carrelage	VINET	12 100,00 €	FTM 9	-1 185,00 €	10 915,00 €
11	Revêtement des sols souple	Solinome	4 990,00 €	-		4 990,00 €
12	Peinture - Flocage	Saintonge peinture	19 290,73 €	-		19 290,73 €
13	Ravalement de façade	Saintonge peinture	21 416,19 €	-		21 416,19 €
	Total Général		592 380,52€	-	13 022,10 €	605 402,62 €

Rémi DESPLANTES

Toutes les sommes sont hors-taxes. Concernant le lot un, il y a une moins-value de 1259,48 €. Dans les moins-values, il y a effectivement : suppression de béton structuré, brise-soleil, et dépose du bardage bois existant. Dans le lot 2, une plus-value de 2709,80 €. Demande complémentaire de maîtrise d'ouvrage pour fourniture et pose de défense, repère ME06. Concernant le lot 4, une plus-value de 13 030,64 €. Cela a fait l'objet d'une délibération la dernière fois. Pour le lot 5, une moins-value de 631 €. Ce sont des modifications des menuiseries du bar-tabac. Concernant le lot 6, une moins-value de 2 688,86 €.

Suppression du local de presse et cloisons dans le futur bar-tabac, et modifications des cloisons du stock du bar-tabac.

Une plus-value de 1 735 € pour le lot 7. 771 € pour le bar-tabac, et 964 pour la bibliothèque. Nous nous sommes aperçus comme d'habitude sur le terrain qu'il fallait plus de prises électriques et RJ45. Une plus-value de 996 € pour le lot 8, pour des becs complémentaires dans les sanitaires. Concernant la plus-value de 315 € pour le lot 9, c'est pour la mise en place d'un siphon de sol dans le local stock-bar. Enfin, une moins-value de 1 185 € pour le lot 10, pour la suppression du carrelage sous le bar.

Nous avons donc au total une plus-value de 13 022,10 €, essentiellement due à ce que nous avons voté il y a une semaine. Nous aurions eu sinon une moins-value de huit euros. Avez-vous des questions ? Nous faisons une réunion de chantier chaque mercredi, ce qui permet ensuite de corriger les demandes des uns et des autres.

Claire FORTUNA

Ces chiffres sont au jour d'aujourd'hui. En sachant le coût de la vie et le coût des matériaux qui augmentent, risquons-nous encore d'avoir un surcoût ?

Rémi DESPLANTES

C'est une bonne question. La démolition est terminée. La charpente métallique est faite. Les huisseries sont posées. Concernant la partie chaufferie-ventilation, je sais qu'ils ont déjà commandé la VMC. Ce qui pourrait donc bouger à la marge, ce seraient les revêtements de sol, la peinture et le ravalement de façade. Cependant, les plus gros postes de dépenses pour lesquelles votre remarque est bien sûr pertinente sont désormais faits et installés. Le placoplâtre est également installé. Les rails sont donc là. Les éléments qui ont le plus flambé depuis un an sont donc déjà installés. C'est donc plutôt bien.

Didier GESLIN

La SEMDAS voulait faire un avenant, une facture complémentaire. J'ai eu l'accord du directeur sur le fait qu'il n'y en aura pas, arguant notamment des difficultés que nous avons rencontrées avec eux. J'ai demandé à ce que notre interlocuteur soit changé. C'est dorénavant un compagnon du devoir qui s'occupe de notre dossier. Je leur ai dit qu'il aurait été malvenu de faire un avenant. Le directeur a acquiescé. Ce n'est pas un cadeau, car s'ils peuvent le faire, ils le font.

Avez-vous d'autres remarques ? Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident (14 pour/4 contre : Clara Fortuna, Christian Ferret, Franck Flutre et Yohann Marot) :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,
- d'autoriser la SEMDAS mandataire, à signer les avenants de travaux ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

2022 – 05/07 – Demande de subvention « La Maison des livres »

Rapporteur : Sophie PAJOT

Considérant les actions et projets portés par l'association « la Maison des livres », conformément aux règles en vigueur, le versement de la subvention se fera de la manière suivante : 50 % sur production d'un devis, et le solde sur production de la facture.

Monsieur Texier présent, sort de la salle, pour éviter tout conflit d'intérêts étant donné que sa femme est présidente de l'association.

Sophie PAJOT

C'est donc l'association La maison des livres qui fait une demande de subvention. Rien en fonctionnement et en investissement. Le projet s'élève à 600 €. La commission s'est réunie lundi, et a donné son accord.

C'est une association avec des bénévoles. Les 600 € vont servir à leur formation. Quatre personnes sont parties sur cinq jours de formation. Il leur reste un sixième jour à faire pour la conclure. Ces formations se sont déroulées sur Saintes et Rochefort. Ce sont donc leurs frais de déplacement, et les repas du midi. La formation était quant à elle gratuite. Ils ont fait un covoiturage d'une voiture pour quatre.

Clara FORTUNA

J'ai juste un petit problème. Comment se fait-il que la mairie accepte de financer une formation pour une association, en sachant que nous avons quand même beaucoup d'associations sur Esnandes. Je pense notamment à l'association ASB. Les parents qui s'occupent des jeunes partent aussi en formation. Je trouve qu'il y a un problème d'équité. Ne risquons-nous pas de voir arriver d'autres associations demandant à se faire régler leurs frais de déplacement ou de repas ?

Sophie PAJOT

La bibliothèque appartient quand même à la mairie.

Clara FORTUNA

Oui, mais ce sont des bénévoles, et non pas des employés de la mairie.

Sophie PAJOT

Je suis d'accord, mais dans la convention qui avait été faite en 2019, il était prévu que les formations seraient payées par la mairie.

Lucie CAMUS

Concernant la bibliothèque, c'est une formation pour la professionnalisation des bénévoles pour mieux accueillir et orienter les lecteurs. Il y a donc une notion de service public qu'on ne retrouve pas dans certaines associations. C'est de la professionnalisation de bénévoles dans le cadre d'un service rendu à la population. C'est la différence que nous pourrions peut-être noter avec une association sportive.

Sophie PAJOT

Ils reçoivent notamment les enfants des écoles. C'est vraiment la première fois qu'ils font une formation. Ils ont logiquement besoin de se former, sous peine de devoir mettre un salarié à la place.

Didier GESLIN

Cela coûterait plus que 600 €.

Franck FLUTRE

C'est en même temps un problème que rencontrent les associations sportives. Les animateurs doivent pouvoir se former afin d'exercer. Ils peuvent donc effectivement demander une subvention. Dans mon passé, j'ai déjà eu cette subvention pour des éducateurs sportifs. Elle était payée par la mairie. C'est juste une question d'équité.

Clara FORTUNA

Si cela se sait, cela peut engendrer des demandes de la part d'autres associations.

Didier GESLIN

Il n'y a rien de secret.

Sophie PAJOT

Après, ils ne sont pas dans le cas des autres associations qui ont quand même de l'argent qui rentre.

Clara FORTUNA

Oui, mais elles font aussi des actions sur la commune. La maison des livres pourrait peut-être mettre des choses en place.

Clémence DUNAIS

C'est du service public sur du bénévolat. Il me semble donc compliqué de leur demander de payer les formations. J'entends cependant ce qui est dit à propos des associations sportives.

Didier GESLIN

Il faut noter que les indemnités kilométriques n'ont pas augmenté, contrairement aux prix à la pompe. Ils sont donc encore largement bénévoles, et donnent de l'argent en prenant leur véhicule.

Christian FERRET

Vous parlez de bénévolat, mais concernant les jeunes qui ne peuvent pas jouer au football parce que le terrain est impraticable, on les envoie à Marsilly ou à Charron. C'est pareil.

Didier GESLIN

Nous allons passer au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal adoptent (13 pour/4 contre : Clara Fortuna, Christian Ferret, Franck Flutre et Yohann Marot/Monsieur Lucien Texier quitte la salle et ne prend pas part au vote) le versement de cette subvention.

Informations du Conseil

Didier GESLIN

Une ligne de trésorerie de 60 000 € a été ouverte pour payer les salaires. Les dotations de l'État n'étant pas tombées dans les temps, il fallait payer les salaires, qui ne sont pas le 30 dans la fonction publique, mais avant. Il a donc fallu ouvrir une ligne de trésorerie à 1 % afin de pouvoir payer les salaires. Ce sera sans doute sur un mois. C'est une pratique qui a été récurrente lors des mandats précédents pendant l'été. Nous avons ensuite toutes les taxes foncières et les recettes fiscales qui tombent. Tous les ajustements se font pour l'instant sur la fin de l'année. C'est une information et non un vote, car il a été prévu au début de mandat que nous pouvions le faire jusqu'à 100 000 €.

Concernant ensuite une question posée la dernière fois, nous avons interrogé les 28 communes de la CDA. Sur les 22 qui nous ont répondu, une seule autorise les questions au conseil municipal, à savoir Lagord. Les autres ont plus ou moins le même système que nous, avec des formulaires en ligne, des pages de contact sur le site Internet, des permanences, des cahiers de doléances, etc.

Nous avons un site Internet où les gens peuvent nous écrire. Nous avons un cahier de doléances à l'entrée. Les gens qui ne se déplacent pas forcément peuvent aussi poser la question par téléphone, et ce sera inscrit sur le cahier de doléances qui est consulté par les élus pour lesquels la question a été posée.

Comme vous m'avez dit qu'il y en avait de plus en plus, j'ai voulu quand même m'assurer et voir ce qui se passait sur les communes de la CDA. J'ai voulu pouvoir vous répondre en appuyant sur des réponses factuelles d'autres communes.

Yohann MAROT

Nous pouvons très bien innover et faire différemment des autres communes. Je ne vois pas en quoi une question d'intérêt général portant sur la vie de la commune peut poser problème. L'intérêt est peut-être aussi d'avoir une discussion qui fasse revenir le public, qui va notamment voter de moins en moins.

Didier GESLIN

Ce n'est pas moi qui les empêche d'aller voter. Vous savez qu'il y a même des anciens élus qui ne viennent pas. Il existe déjà un certain nombre de procédures qui sont mises en place, comme les cahiers de doléances, les coups de téléphone qui sont pris en charge, les gens qui viennent, les formulaires qui sont remplis... J'ai encore reçu plusieurs formulaires et des questions cette semaine. J'ai reçu une question qui aurait pu être d'ordre général : que comptez-vous faire sur la rue de l'océan par rapport à la vitesse ? Un

couple a vu cette semaine son animal domestique tué par un propriétaire de véhicule qui roulait à vive allure, et qui ne s'est même pas arrêté. Nous devons donc effectivement nous poser la question, en commission des affaires générales, de l'éventuelle mise en place sur cette rue de l'océan d'un système entraînant une baisse de la vitesse.

Lucie CAMUS

Monsieur Marot parle en fait d'expression directe. Pour mobiliser la population, on peut avoir des avis divergents sur la question, mais une expression directe est autre chose.

Didier GESLIN

Le problème est de savoir si les gens qui vont venir poser une question directe ne vont pas poser une question personnelle plutôt qu'une question d'ordre général. Nous risquons d'ouvrir une boîte de Pandore, et c'est la raison pour laquelle les autres communes ne l'ont pas fait. La Maire de Périgny voudrait que cela s'instaure, mais personne ne le souhaite pour le moment parce que tout le monde a la même réaction.

Emeline PETTEX

Je l'ai vécu dans un conseil communautaire de la Nièvre où j'habitais. Les gens du public étaient autorisés à poser des questions sans avoir donné de préavis sur la nature de la question. Si la question était vraiment hors de propos pour l'intérêt général, elle était simplement retoquée. À titre personnel, je ne vois donc vraiment pas en quoi cela est un problème. Nous pouvons à la limite mettre des règles, et notamment indiquer qu'il y a des outils plus souples pour obtenir une réponse immédiate.

Didier GESLIN

Je t'invite au conseil communautaire demain soir. Tu essaieras de poser des questions, et tu verras la réponse.

Emeline PETTEX

Ce que fait le conseil communautaire de la CDA n'a en fait pas d'importance. Nous pouvons aussi avoir nos propres règles, et dire que nous voulons que la participation soit un peu plus importante au niveau des citoyens. Nous instaurons quelques règles et quelques garde-fous.

Didier GESLIN

Pour pouvoir répondre aux questions, il faut pouvoir les préparer.

Emeline PETTEX

Nous pourrions prévoir un certain délai. Je ne vois pas en quoi c'est un problème. Je ne vois pas en quoi ce n'est pas gérable. Je l'ai vécu dans beaucoup de communes différentes, où il y avait des questions publiques. C'était parfois refusé, en disant que telle question n'avait pas cours ici.

Clara FORTUNA

Je rejoins ce qui vient d'être dit. Cela peut être un débat. Cela peut être intéressant. Cela permet aussi aux Esnandais de venir rencontrer leurs élus.

Didier GESLIN

Ils vous rencontrent le premier samedi de chaque mois, et ils n'ont pas de questions.

Clara FORTUNA

C'est justement pour cela que nous y avons pensé. Nous nous sommes dit que ce serait aussi bien qu'ils viennent au conseil municipal, éventuellement en posant leurs questions avant par le système d'Internet, pour que vous puissiez en discuter, réfléchir dessus, et leur répondre. Si nous n'avons pas la réponse tout de suite, nous prenons rendez-vous. Nous allons nous renseigner, et nous allons chercher.

Didier GESLIN

C'est ce que nous faisons par le biais du formulaire. Nous cherchons, et nous leur répondons.

Emeline PETTEX

L'intérêt est celui d'un échange en direct avec les élus lors du conseil municipal. Cela figurera aussi au compte-rendu, et sera donc visible par toute la population. C'est un outil de démocratie participative. Est-ce que tous les élus présents dans la salle la possibilité de rencontrer les habitants, ou uniquement les adjoints ?

Lucien TEXIER

Je vous rappelle que nous avons mis en place des permanences le mercredi après-midi. Très peu de gens sont venus. Nous l'avons fait pendant au moins six mois, mais cela n'a pas suivi.

Emeline PETTEX

Il s'agit juste de laisser une porte ouverte au cas où une question se présenterait. Cela ne nuit à personne. Nous sommes en revanche d'accord sur le fait que la question ne doit pas être d'ordre personnel. Il ne faut pas non plus que cela dénature la sérénité du conseil.

Didier GESLIN

Vous y étiez pour le PLUI. L'ensemble des questions qui ont été posées étaient d'ordre particulier. Il n'y a pas eu une question d'ordre général pendant toute la réunion, qui était pourtant une réunion publique ouverte à tout le monde. Très peu de monde était en outre présent à cette réunion. Certes, il y a eu le cahier de doléances sur le PLUI qui a duré des mois dans chaque commune. Il y a eu d'autres réunions. Personne ne s'est manifesté sur les cahiers de doléances. La réunion avait pour but d'exposer la modification du PLUI d'ordre général sur les OAP, commune par commune. Chaque maire a pris la parole pour exposer la problématique de l'OAP de sa commune. Me concernant, c'était sur l'OAP de la falaise. Il n'y a pas eu une question d'ordre général. Nous y sommes par contre restés plus de 3h30 pour des questions d'ordre particulier, alors que cela avait été formulé dès le début par le vice-président. Il avait défini les règles du jeu. Cela n'a été respecté à aucun moment.

Clara FORTUNA

Il y aura toujours des gens qui viendront pour leur propre intérêt. Nous le savons très bien. Nous pouvons peut-être le tenter pour voir ce que cela peut donner. Nous pourrions être surpris et avoir des questions et des demandes qui concernent l'intérêt général.

Lucie CAMUS

Même si le dispositif ne fonctionne pas et que cela fonctionne comme par le passé, cela aura eu au moins le mérite d'exister pour favoriser une expression directe qui n'a pas cours dans nos institutions, ce qui démobilise les gens.

Didier GESLIN

Nous avons toujours été interpellés pour des sujets personnels. Ce sont toujours le maire ou les adjoints qui sont interpellés. Nous sommes interpellés dans la rue au quotidien.

Emeline PETTEX

Cela ne changera donc pas grand-chose.

Christian FERRET

Monsieur le Maire, je ne vous ai pas interpellé pour des problèmes personnels concernant le PLUI. Je vous ai interpellé pour connaître exactement votre projet pour la falaise. Ce n'était donc pas une question personnelle.

Prises de parole simultanées

Frédéric BRAUD

Monsieur le Maire, je vais proposer un moment de concorde municipale dans la commune, et rappeler que vendredi soir, il y aura un moment de convivialité musicale face à l'église. Je profite de l'occasion qui m'est

donnée pour poser une question simple. Est-ce que je dois redonner un dossier de demande de subvention ?

Didier GESLIN

Comme je vous l'ai expliqué la dernière fois, vous ne faites plus partie de la majorité. Les questions qui doivent être posées par l'opposition doivent donc être déposées par mail au moins 48 heures à l'avance. Vous nous poserez la question, et nous vous répondrons donc au prochain conseil, avec une argumentation à l'appui.

Il est 21h30. Je clos le conseil municipal.

Monsieur le Maire ayant épuisé les questions à l'ordre du jour lève la séance à 21 h 30.

Fait à Esnandes,
Le 6 juillet 2022,
Le Maire,
Didier Geslin

